



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 12 octobre 2020

Date d'affichage : 13 octobre 2020

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique au complexe sportif à Aigueperse.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Marc CARRIAS a donné pouvoir à Fabienne GASTON
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Sandrine COUTURAT a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Stéphane CHABANON

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Luc CHAPUT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2020-124 : MISE EN ŒUVRE DU PCAET : CHEF DE PROJET PCAET - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Rapporteur : Luc CHAPUT

La communauté de communes est en cours de finalisation de son plan climat-air-énergie territorial. La consultation du public est en cours (1^{er} octobre au 1^{er} novembre 2020) et il est projeté de soumettre le PCAET au vote en réunion de conseil communautaire le 30 novembre 2020.

Le PCAET vise à mettre en œuvre localement des actions permettant de concourir :

- à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (agriculture, mobilité...);

- à la réduction de la consommation finale d'électricité (résidentiel, tertiaire...);
- au développement des énergies renouvelables;
- à l'adaptation du territoire au changement climatique.

La fiche-action n°1 du GAL prévue par le groupement d'action locale (GAL) du Pays Vichy-Auvergne « Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable » permet le financement de la mise en œuvre du PCAET.

Postes principaux de dépenses	Montant	Ressources	Montant
Chef de projet PCAET	36 662,64 €	FEADER	33 729,63 €
Charges indirectes éligibles	5 499,40 €	Ressources propres	8 432,41 €
TOTAL HT	42 162,04 €	TOTAL HT	42 162,04 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider le dossier de demande de subvention LEADER et le budget prévisionnel concernant ce projet de la communauté de communes,
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer la demande de subvention LEADER auprès du GAL Pays Vichy-Auvergne,
- de signer tout document afférent à cette affaire,
- dit que les crédits seront inscrits au budget prévisionnel 2021.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 21/10/2020
Le Président,



Le Président

Claude RAYNAUD

